CONTRAT DE LOCATION
SALLE POLYVALENTE RUE DES MARZELLES
51370 ORMES

Entre d'une Part,

La Commune de ORMES, représentée par son Maire, Monsieur Sébastien KIEFFER,
Et d'autre Part,
M .....
Responsable .....
Adresse : .....
.....
Téléphone : ...../...../...../...../…… Mail : ……..@.....

Il a été convenu ce qui suit :

¤ Les installations et équipements sont mis à la disposition du locataire aux conditions particulières, acceptées sans réserve, figurant au verso.

¤ La présente location est consentie pour :

- ☐ une réunion
- ☐ un vin d'honneur
- ☐ un repas
- ☐ un mariage
- ☐ une soirée dansante
- ☐ autre .....

réunissant .....personnes environ
qui aura lieu le .....

moyennant le prix total de .....Euros.

- Des Arrhes d'un montant de .....Euros sont versées ce jour.
- Caution d'un montant de ……1500.00 Euros.

Mise à disposition de la salle :

Les clés de la salle seront remises à la disposition de
M……. le…vendredi…… à……. heures
Elles seront rendues le lundi……. à…….. heures, au représentant de la commune de Ormes, qui vérifiera l'état de la salle et du matériel.

A Ormes, le .....

Le Maire, Le Locataire,

Cachet et Signature

☎ 03.26.08.59.10 contact@mairie-ormes.fr Site Internet : www.mairie-ormes.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi et Jeudi de 13h30 à 16h30
Mardi de 14h à 19h30
Mercredi et Vendredi de 9h à 12h

CONDITIONS PARTICULIERES

- La salle polyvalente ainsi que son mobilier (tables et chaises pour 180 personnes) peuvent être mis à la disposition du locataire.
- Les tarifs pour l'année 2026-2027 :

GRANDE SALLE	TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
WEEK END	600 €	1 200 €
Du V 16 H au L 8 H		
L-V journée	390 €	680 €
8 H à 18 H 30		
PETITE SALLE		
L-J journée	280 €	520 €
8 H à 18 H 30		
ENSEMBLE DES LOCAUX AU WEEK END	**760 €**	**1 400 €**

La salle est équipée de 30 tables (1.60mx0.8m) avec 3 chariots de transport, 180 chaises et 2 chariots de transport, 5 mange debout et 6 vestiaires mobiles, ainsi que d'un matériel de vidéo-projection avec micros.

Tout règlement se fera impérativement par tout moyen indiqué sur l'avis des sommes à payer.

- Avant de rendre les clefs au responsable de la Commune, le locataire devra remettre en ordre la salle avec balayage, nettoyage et rangement des tables et des chaises à l'endroit indiqué. Se reporter à l'article 9 du règlement joint.
- Des arrhes à hauteur de 25 % du montant total de la location seront demandées à la signature du présent contrat et conservées par la commune en cas de désistement moins de 15 jours avant la date de location.
- Un chèque de caution d'un montant de 1 500 €, visant à se prémunir des dégradations constatées, sera remis au secrétariat de mairie avant la location.

Cette caution pourra servir à payer les frais de réparation ou de nettoyage en cas de dommage ou de défaut d'entretien par les locataires.

- Le règlement du solde du montant total de la location sera effectué avant l'occupation de la salle.
- Un état des lieux et un inventaire contradictoire du matériel et des équipements mis à la disposition du locataire seront effectués avant et après l'occupation de la salle.
- Le locataire devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile sur laquelle figure la date et l'adresse de la manifestation.

Le locataire devra prendre connaissance du règlement intérieur de la Salle Polyvalente annexé à la présente, et l'approuver.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier par la Mairie de Ormes dans le but d'établir un contrat de location et sont destinées à servir de pièce comptable.
La base juridique du traitement est l'exécution d'un contrat. Elles seront conservées pendant 5 ans.
Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le référent interne de la commune ou le Délégué à la Protection des Données, CDG 51, 11 rue Carnot, 51000 Châlons en Champagne ou rgpd@cdg51.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL